

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : dix avril
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Le Procès-verbal de la séance 21 février 2024 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, 10 avril 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : dix avril
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES – ANNEE 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,67 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,20 %
- taxe d'habitation : 11,73 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, 10 avril 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : dix avril
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET 2024

Des comptes administratifs et de gestion relatifs à l'exercice 2023, il ressort que les résultats à la clôture de cet exercice font ressortir un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 287 008,06 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la somme de 1 287 008,06 € en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2024 tient compte de ces affectations.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS


 Seingbouse, 10 avril 2024
Le Maire
Nicolas REISCH

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : dix avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF - ANNEE 2024

Madame Linda OLSZEWSKI, adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2024, chaque membre étant en possession d'un exemplaire du document :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 143 731,98	3 143 731,98
FONCTIONNEMENT	2 999 480,92	2 999 480,92
TOTAUX	6 143 212,90	6 143 212,90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seingbouse, 10 avril 2024

Le Maire

Nicolas REISCH



Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : dix avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « L'OREE DU PETIT BOIS » - ANNEE 2024

Vu le projet du budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement L'orée du petit bois présenté,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le budget primitif 2024 du lotissement « L'orée du petit bois » qui s'équilibre comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'OREE DU PETIT BOIS – ANNEE 2024

FONCTIONNEMENT			
6045 Achat études et prestations de services	42 000,00	7015 Vente de terrains aménager	737 880,00
605 Achat de matériel, équipement	235 000,00	7133 – 042 Variation en cours de production de biens	631 202,05
7133-042 Reprise stock initial	354 202,05		
TOTAL	631 202,05	TOTAL	1 369 082,05
71355- 042 Variation terrains aménagés	631 202,05		
6522 – Excédent reversé à la commune	106 677,95		
TOTAL GENERAL	1 369 082,05	TOTAL GENERAL	1 369 082,05

INVESTISSEMENT			
3355-040 Travaux en cours - Travaux	631 202,05	3555 - Sortie de stock de lots vendus	631 202,05
001 - Résultat investissement reporté - déficit	354 202,05	3354 - reprise stock initial	354 202,05
TOTAL GENERAL	985 404,10	TOTAL	985 404,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget annexe « lotissement l'orée du petit bois »

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, 10 avril 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : dix avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL–Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI –Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN PARKING A COTE DU LOCAL DES ARBORICULTEURS

Les problèmes de stationnement sont récurrents aux abords des bâtiments municipaux. Très peu de places de parking sont disponibles aux abords des écoles primaires et maternelles, du périscolaire et bientôt de la micro-crèche.

Aussi et afin désengorger le quartier des écoles, il est proposé au Conseil Municipal, la création d'un parking à l'arrière de l'école et du périscolaire sur la parcelle Section 2 parcelle 59 d'une superficie de 1434 m²

Une étude de faisabilité a été réalisée et le bureau d'étude ADL INGENIERIE sis à SARREGUEMINES a établi un devis d'un montant de 360 282.26 € H.T, dont 24 075,00 € H.T pour le plateau surélevé et la signalisation

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, je vous propose de m'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions à savoir :

➤ DETR :	67 342,00 €
➤ MOSELLE AMBITION :	98 209,63 €
➤ FONDS DE CONCOURS CCFM :	72 446,00 €
➤ AMISUR : - Plateau surélevé et signalisation :	7 222,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable à la création d'un parking à l'arrière de l'école et du périscolaire pour un montant de 360 282,26 € H.T
- Inscrire les crédits au budget 2024
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR – AMISUR – MOSELLE AMBITION – FONDS DE CONCOURS DE LA CCFM

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, 10 avril 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : dix avril
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL–Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI –Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT « L'OREE DU PETIT BOIS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse de vente a été signée à savoir :

Noms des acquéreurs	N° du lot	Superficie	Prix de vente T.T.C
Monsieur et Madame Erdem YILMAZ	15	5 a 77	75 010,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dans les conditions énoncés ci-dessous

Noms des acquéreurs	N° du lot	Superficie	Prix de vente T.T.C
Monsieur et Madame Erdem YILMAZ	15	5 a 77	75 010,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, 10 avril 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 3 avril 2024

Date d'affichage
Le 12 avril 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : dix avril
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH – M. Anthony MARTIN - Mme Vanessa AKHAN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT - M. Steve SELLA

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Pascale GUERIN
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Vanessa AKHAN a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur l'adjoint indique au Conseil Municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la

bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.
Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Monsieur l'adjoint précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...),
- L. 314-41. du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique
- les communes identifient par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur l'adjoint expose que les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR (solaire thermique, solaire photovoltaïque sur bâtiments, solaire photovoltaïque au sol, agrivoltaïsme) ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- la cartographie et le dossier de consultation (ces documents seront annexés à la présente délibération) relatifs au ZAENR ont été mis à disposition du public en mairie du 11 au 29 mars 2024. Cette mise à disposition a été annoncée dans les panneaux d'affichage de la commune.
- Un registre de concertation a été mis à disposition du public pour toutes les questions.

Aucune question ou demande n'a été enregistrée durant la phase de consultation de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR identifiées sur le ban communal des zones A et U et qui sera annexées à la présente délibération et qui concerne les projets relatifs au ENR listés ci-dessous à savoir :

- ❖ Solaire thermique
- ❖ Solaire photovoltaïque sur bâtiments,
- ❖ Solaire photovoltaïque au sol
- ❖ Agrivoltaïsme

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, 10 avril 2024

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*